

## LETTRE D'ENTENTE 2020-02

**ENTRE :** L'UNIVERSITÉ LAVAL  
ci-après « EMPLOYEUR »

**ET :** L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS ET DES MONITEURS DU PEPS DE  
L'UNIVERSITÉ LAVAL (FISA)  
ci-après « SYNDICAT »

**Objet : Prime d'attraction et de rétention - reconduction**

---

**Considérant** la signature de la Lettre d'entente 2019-01 ;

**Considérant** qu'il persiste une concurrence pour les emplois du secteur aquatique dans la région de Québec ;

**Considérant** la signature de la convention collective 2014-2022 ;

**Considérant** que cette convention prévoit que les salaires sont majorés au 24 août 2020 des mêmes augmentations que celles consenties par le gouvernement du Québec dans les secteurs public et parapublic ;

**Considérant** que ces augmentations sont inconnues à la date de la signature de la présente et que les parties désirent éliminer cet élément d'incertitude.

**À titre exceptionnel et sans effet de précédent, les parties conviennent de ce qui suit :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. La prime d'attraction/rétention versée aux personnes salariées pour la période du 26 août 2019 au 23 août 2020 et prévue dans la Lettre d'entente 2019-01 est reconduite, sans modification, pour une année supplémentaire, soit du 24 août 2020 au 22 août 2021.
3. Tel qu'entendu dans la Lettre d'entente 2019-01, les personnes salariées bénéficient d'une prime qui se traduit par un pourcentage (%) ajouté à leur taux horaire habituel et qui varie selon la fonction occupée. La prime est déterminée de la façon suivante :
  - 5% pour les personnes salariées occupant la fonction « Surveillant-sauveteur » ;

- 7% pour les personnes salariées occupant la fonction « Moniteur en natation » ou « Moniteur spécialisé » ;
  - 3% pour les personnes salariées occupant la fonction « Moniteur en sauvetage », « Moniteur de sauveteur national », « Instructeur de la Croix-Rouge » ou « Formateur de moniteur en sauvetage ».
4. La prime ainsi reconduite inclus la majoration des salaires prévues à la clause 20.01 de la convention collective pour l'année 2020-2021, et ce, peu importe les résultats des négociations dans les secteurs public et parapublic.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, à Québec, ce 7 jour du mois d'août 2020.

POUR L'UNIVERSITÉ LAVAL



Lyne Bouchard  
Vice-rectrice aux ressources humaines

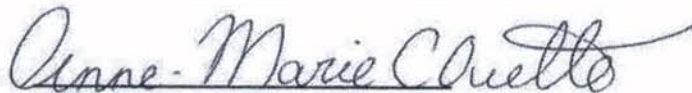


Frédéric Poirier  
Directeur adjoint, Services des activités sportives

POUR L'ASSOCIATION DES  
SAUVETEURS ET DES MONITEURS  
DU PEPS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL  
(FISA)



Alexandre Prévost  
Président



Anne-Marie Chamberland-Ouellet  
Conseillère syndicale, FISA